

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents (26) : Mathieu COËNT, Laurence DOMET-GRATTIERI, Thierry RYO, Laurence LE COADOU, David NEUHAARD, Anne RAINGUE-GICQUEL, Laurent PONNELLE, Lucile HEGWEIN, Pascal GOYAL, Dominique AMISSE, Françoise PAYEN, Dominique MOURGUES, Gaëlle KERLEAU, Sébastien BLOCH, Ludivine PRECIGOUT, Charles BAHOLET, Amélie DANET, Guillaume DERVAL, Thibault CHEVALIER, Baptiste GUEGAN, Anaïs DURAND, Laurette FOUCHER, Pascal HASPOT, Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF, Manuel BERASALUZE, Virginie TARTOUÉ

Représentés (2) : pouvoirs ont été donnés :

Marie-Antoinette GUEDES à Laurence LE COADOU
Christelle ODIAU-MATHIEU à Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF

Absents (1) : Linda THILL

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaire à la secrétaire de séance : Alexina PIVETEAU, directrice générale des services.

ORDRE DU JOUR

Transition écologique

1. Délibération cadre pour le déploiement d'un Plan Vélo avec la participation du bureau d'études Résiliencités

Travaux, sécurité, accessibilité, voirie

2. Délibération cadre pour le déploiement d'un plan pluriannuel de vidéoprotection
3. Convention tripartite avec Vivaprom et Saint-Nazaire Agglomération - La Carène pour la rétrocession anticipée des voies et espaces communs - ZAC Centre-Bourg / îlot Blanche Couronne

Finances, Ressources Humaines, Développement économique, Marchés publics

4. Modification de l'allocation des indemnités de fonction des élus
5. Modification du tableau des effectifs
6. Instauration du Forfait Mobilités Durables
7. Instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

8. Convention cadre avec le Département pour la perception et le reversement de la taxe additionnelle de séjour
9. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) – DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2024
10. Mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57
11. Budget principal : autorisation d'utiliser le quart des crédits d'investissement 2023 avant le vote du budget primitif 2024
12. Budget annexe Transition Energétique : autorisation d'utiliser le quart des crédits d'investissement 2023 avant le vote du budget primitif 2024

Affaires générales

13. Rapport d'activité 2022 de Saint-Nazaire Agglomération Tourisme - SNAT
14. Rapport d'activité 2022 des représentants de Saint-Nazaire Agglomération - la Carène au conseil d'administration de la Société des transports de l'agglomération nazairienne - STRAN
15. Rapport d'activité 2022 de la Sonadev
16. Rapport d'activité 2022 de Saint-Nazaire Agglomération – La Carène

Questions et informations diverses

Présentation du Bureau d'étude Résiliencités : « Rendre la voirie cyclable »
Le rapport final sera transmis à tous les conseillers municipaux.

Intervention de M. le Maire

Mathieu Coënt remercie les intervenants pour le travail effectué et la méthode retenue, qui a permis d'associer leur expertise à l'expertise citoyenne : démarche innovante intégrant les usagers et non usagers des mobilités actives, qui s'est appuyée sur un diagnostic participatif (200 personnes ont répondu au questionnaire), sur la sollicitation des personnes ressources (commerçants, associations, experts présents sur la commune), sur les contributions recueillies lors du Village des Solutions. Cette boîte à outils va permettre de développer le Plan Vélo.

Intervention de Thibault CHEVALIER

Ce sujet a été mené intensivement, en 3 mois.

Il était nécessaire de développer d'autres actions que le développement de nouvelles pistes cyclables. Travailler sur la voirie existante est tout aussi essentiel et moins coûteux.

La route de Brangouré va notamment permettre d'aller demain rejoindre un itinéraire intercommunal très demandé, vers Guérande, avec peu d'alternative aujourd'hui. Le travail sur la liaison vers Bilac a permis de tester une réflexion qui pourra être généralisée à d'autres voiries.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

M. le Maire soumet à l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2023.

INFORMATIONS AU CONSEIL

1) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Renoncement au nom de la **Commune** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

Parcelles	Surface	Surface utile	Nature du bien	Adresse du terrain	Prix €
BH 264	562		Non Bâti	2 rue de l'île de la Pierre	100 000 €
BT 531 (ex 570)	27		Non Bâti	43 route du Chatelier	1 620 €

Renoncement au nom de la **CARENE** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

Parcelles	Surface	Surface utile	Nature du bien	Adresse du terrain	Prix €
BM 228	856	240	Bâti (hangar industriel)	6 rue des Ecotais	180 000 €
BM 287	2002	386	Bâti (entrepôt)	21 rue des Menos	450 000 €
BS 1077	15		non bâti	rue de la Chapellerie	1 €
BZ 941-943	899	96,15	Bâti (appartement)	impasse du Four à Pain	162 000 €
BZ 941-943	899	90,15	Bâti (appartement)	impasse du Four à Pain	147 659 €

2) DÉCISION DU MAIRE

N° 28.2023 - TARIFS COMMUNAUX 2024

Intervention de M. le Maire

Pour la 2^{ème} année consécutive, nous avons décidé de geler les prix des repas servis au restaurant scolaire. Il s'agit d'un effort important mais pleinement assumé, qui repose sur les finances saines de la commune et qui vise à contribuer à la préservation du pouvoir d'achat des ménages andréanais.

- *Gel du prix de tous les repas servis au restaurant scolaire : ils seront en 2024 identiques à ceux pratiqués en 2023 et 2022 (3.80 € pour les enfants résidant sur la commune),*
- *pour les autres tarifs municipaux, maintien de la révision habituelle de 2%.*

A Saint-André-des-Eaux, le choix est fait depuis plusieurs années d'une dynamique d'augmentation régulière mais modérée.

Avec une inflation de près de 19 % sur 10 ans, le principe de hausses modérées mais régulières de l'ordre de 1,5 ou 2 % a permis d'éviter des « à-coups » sur les tarifs communaux.

⇒ *L'assemblée n'émet aucune remarque sur ces décisions.*

DEVELOPPEMENT DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n°95.12.2023

DÉLIBÉRATION CADRE POUR LE DEPLOIEMENT D'UN PLAN VÉLO

Rapporteur : Thibault Chevalier

Nous l'avons vu avec la COP 28 qui vient de s'achever : le changement climatique s'accélère. En France, le secteur des transports est responsable de près de 30% des émissions de gaz à effet de serre, et les quelques 45 millions de voitures particulières en circulation représentent près de la moitié des émissions de ce secteur. A l'échelle de notre commune, le parc automobile représente, à minima selon l'INSEE, 4 500 véhicules circulant au quotidien sur la voirie municipale. Et c'est entre 800 et 1300 voitures supplémentaires que nous allons accueillir sur cette même voirie à l'horizon 2030, selon les projections de croissance de la population (source : Insee, RP2020).

Si nous voulons préserver un cadre de vie agréable pour les Andréanais·e·s, apaiser notre espace public et prendre notre part dans la lutte contre le changement climatique, nous devons faciliter les modes de déplacement alternatifs à la voiture, notamment pour les petits déplacements. Très économique, bon pour la santé et le climat, le vélo constitue l'une des solutions privilégiées pour atteindre cet objectif en permettant une alternative crédible à l'automobile individuelle, lorsque cela est possible.

A l'échelle intercommunale, nous devons contribuer à atteindre l'objectif fixé par le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Saint-Nazaire Agglomération - la Carène, voté en 2020, de passer à 6% la part des déplacements à vélo en 2030, qui était de 2% en moyenne en 2015. Nous devons également tout faire pour atteindre l'objectif de réduire de 18% les consommations d'énergie liées au transport d'ici à 2030 (par rapport à 2012). Par conséquent, une politique cyclable volontariste, couplée au développement d'autres modes de déplacement décarbonés (bus, covoiturage, train...), peuvent nous y aider.

Le vélo comme mode de transport actif semble de plus en plus plébiscité par les habitants de notre commune. C'est ce que nous confirme le volume croissant de sollicitations que nous recevons de la part de jeunes et de moins jeunes, désireux de bénéficier de plus de confort dans nos rues et d'une sécurité renforcée pour se déplacer au quotidien.

C'est dans ce contexte que nous vous présentons cette délibération cadre intitulée « *Plan vélo 2023-2028* ». Elle a pour objectif de donner un cadre global à un ensemble de mesures contribuant à construire un « système vélo » attractif et complémentaire des autres modes de transport, à l'échelle d'une période de 6 ans.

« Plan vélo 2023 – 2028 »

Ce *Plan vélo* est l'aboutissement d'une réflexion initiée mi-2020 par la commune, qui a été accompagnée par l'unité vélo de Saint-Nazaire Agglomération - la Carène. A partir d'un diagnostic et d'orientations générales, près de 30 actions ont ainsi été imaginées, déclinées et hiérarchisées afin de constituer aujourd'hui l'ossature de ce « *Plan vélo 2023 – 2028* ».

Ce document de référence pour notre politique cyclable vise également à aligner l'action municipale en matière de mobilité douce avec les objectifs cités précédemment du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en 2019 par les élus de Saint-Nazaire Agglomération - la Carène.

Ce « *Plan vélo 2023 – 2028* » s'articule autour d'une vision concrète et de 4 grands axes d'action.

VISION : « *Faire de Saint-André-des-Eaux une commune qui rend possibles, accessibles et sécurisés tous les types de déplacement à vélo, pour tous ses habitants* ».

AXE 1 : AMENAGER DES ITINERAIRES COMMUNAUX

L'objectif prioritaire de cet axe est de travailler à rendre la voirie municipale existante plus favorable à l'accueil et à la sécurité de tous les types d'utilisateurs à vélo. Pour cela, nous avons été accompagnés par le cabinet *Résiliencités & Yann Leclercq Urbanistes* afin de déployer en priorité une stratégie axée sur une réduction des vitesses (Zone 30, filtres modaux, signalétique), couplée à une réflexion sur le plan

de circulation incluant la hiérarchisation des voies. Cette stratégie permettra de distinguer plus clairement les fonctions de transit, d'une part, et de desserte d'autre part. L'objectif sera d'orienter les flux motorisés vers les axes les plus adaptés, préservant les voies de dessertes à vocation résidentielle pour une circulation apaisée propice au vélo. D'autres opérations seront également engagées en matière de construction d'aménagements cyclables en site propre ou, selon les contraintes, en partage de voirie. Cet axe de travail inclut une montée en gamme des revêtements de nos nombreux chemins ruraux qui offrent un réel potentiel d'itinéraires vélo. Enfin, nous porterons une attention particulière à la signalétique au service d'une logique d'itinéraires plus lisibles, et à la sécurité aux abords des écoles.

AXE 2 : AMENAGER DES ITINERAIRES INTERCOMMUNAUX

L'objectif de cet axe est d'impulser une collaboration étroite avec les services des agglomérations de Saint-Nazaire Agglomération - la Carène, Cap Atlantique et du Département de Loire-Atlantique qui sont les collectivités compétentes pour développer des liaisons cyclables continues, attractives et sécurisées depuis Saint-André-des-Eaux vers les communes et intercommunalités limitrophes. On citera ici la sécurisation d'itinéraires cyclables vers La Baule / Pornichet, Saint-Nazaire, Guérande et leurs zones d'activités et commerciales respectives (Brais, Villejames, L'immaculée...). Les enjeux de cet axe concernent principalement la mobilité professionnelle quotidienne et le tourisme.

AXE 3 : DEVELOPPER DES SERVICES VELO

L'objectif de cet axe est de développer les services aux cyclistes en matière de stationnements sécurisés avec des arceaux-vélo et/ou abris-vélo disposés à proximité des commerces, services publics, espaces de loisirs mais aussi avec des aires de réparation / gonflage pour les personnes moins équipées. Nous entendons également promouvoir les ateliers de réparation et services de location comme VélYcéo opéré par la STRAN qui constituent des leviers essentiels à activer pour développer une dynamique favorable à la pratique au quotidien.

AXE 4 : INFORMER ET SENSIBILISER

L'objectif de cet axe est de démocratiser les compétences et savoirs nécessaires à une pratique sécurisée du vélo. Des actions de formation et d'apprentissage pourront être déployées à diverses échelles. Par exemple, nous valoriserons le permis vélo auprès des écoles élémentaires avec notamment sa prise en compte dans la future fiche de poste du policier municipal. La sensibilisation à la pratique passe également par des événements comme "Tous en selle", que nous avons initié en 2023, destinés à promouvoir la pratique cyclable, les services disponibles et les itinéraires sécurisés. Des communications ponctuelles ou guides promus via différents canaux peuvent être complémentaires à ces événements. Enfin, nous souhaitons encourager l'usage du vélo pour les déplacements des agents municipaux via diverses incitations (forfait mobilité durable au 1^{er} janvier 2024, abonnement VélYcéo, etc.).

Ce « Plan vélo », que nous vous proposons d'adopter, est une première pour Saint-André-des-Eaux. Il constitue une étape ambitieuse pour offrir à moyen terme une possibilité effective de se déplacer autrement à l'échelle de notre territoire de vie.

⇒ *M. le Maire remercie Thibault CHEVALIER et tous les élus qui ont travaillé très activement sur ce plan vélo. Le souhait était d'aller vite. En moins de 6 mois on aboutit à ce plan qui se décline en court et moyen terme. Régulièrement l'avancement de ce plan sera présenté en conseil ainsi que les éléments chiffrés.*

Les actions vont se répartir budgétairement sur le programme d'aménagement de la voirie communale (PAVC) pour le volet sécurité et la signalétique, sur les opérations en propre (rue de la Gare, plateau rue de l'Océan), sur le budget transition écologique (notamment pour les appui vélos), mais aussi sur le budget de fonctionnement avec la mise en place d'actions de sensibilisation pour la population et du « forfait mobilités durables » pour les agents.

Les différents partenaires seront sollicités pour le financement de toutes ces actions, comme cela a déjà été fait par exemple pour la Rue de Brière pour laquelle un peu plus 100 000 € de fonds de concours ont été obtenus de la Carene. Le Département sera sollicité dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police et dans le cadre du Plan Guide, voté à l'unanimité, qui comportait une fiche action forte sur la stratégie de mobilité.

Le Conseil Municipal,

VU la présentation en commission mixte Travaux, Sécurité, Accessibilité, Voirie/ Transition écologique le 3 juillet 2023 ;

VU l'avis de la commission Transition écologique du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE cette délibération cadre pour le déploiement du plan vélo 2023-2028 telle que présentée ;

CHARGE le Maire de solliciter toute subvention pour le financement des actions ainsi définies.

Les crédits nécessaires seront prévus dans l'opération 193 « PLAN VÉLO ».

*(0 abstention / 0 voix contre / 28 voix pour – **unanimité des votants**)*

Annexe à la délibération : néant

Délibération n°96.12.2023

DELIBERATION CADRE POUR LE DEPLOIEMENT D'UN PLAN PLURIANNUEL DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pascal GOYAL

Afin de lutter contre les phénomènes d'incivilité, la commune de Saint-André-des-Eaux a mis en place en 2015 un dispositif de vidéoprotection constitué de 21 caméras réparties sur le territoire de la commune.

Ce système répond aux finalités prévues par la loi et notamment : assurer la sécurité des personnes, prévenir l'atteinte aux biens, assurer la protection des bâtiments publics, constater les infractions aux règles de la sécurité routière.

En décembre 2022, 1/3 des caméras étaient dysfonctionnelles et le système informatique de gestion était défaillant car dépassé techniquement.

Le contrat de la société prestataire arrivant à son terme, la commune s'est rapprochée de Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE et a contractualisé dans le cadre d'un groupement de commande avec la société Lucitéa.

Les élus et l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) ont travaillé conjointement avec les services de l'Etat et la Gendarmerie afin de cibler très précisément les points de déploiement d'un futur réseau de vidéoprotection.

Il est ici rappelé que, dans le cadre du plan Vigipirate, les collectivités sont invitées à renforcer leur système de vidéoprotection considéré comme un outil essentiel en termes de sécurité.

La réflexion menée a conduit à développer le réseau de vidéoprotection existant tout en conservant le matériel encore fonctionnel, afin d'améliorer la qualité de collecte des images via des réseaux hertziens ou fibrés plus adaptés à l'évolution technique nécessaire.

Le plan pluriannuel sur 4 ans proposé comprend :

- Le remplacement du matériel informatique nécessaire à l'exploitation des données vidéos, (fait)
- Le remplacement de 3 caméras, (en cours)
- L'ajout de 33 caméras sur 4 ans,
- Le déploiement d'un peu plus de 20 km de fibre optique dédiée à cet usage,

aboutissant, après opération, à un total de 57 caméras comprenant l'existant.

Des travaux complémentaires ont déjà été envisagés et sont en cours de chiffrage :

1. Fiabilisation de certains liens radio en basculant sur la fibre optique (caméras existantes).
2. Amélioration du matériel actif pour optimiser les flux d'images avec l'ajout de nouvelles caméras.
3. Ajouts de bâtiments communaux sur le trajet de la fibre optique pour optimiser l'application.

Le budget global de cette opération est estimé à 508 700 € TTC.

Intervention de Sylvie GOSLIN-GUIHENEUF

La délibération n°2 prévoit l'installation, après opération, de 57 caméras de vidéosurveillance. Si nous saluons cette décision que nous appelons de nos vœux depuis quelques mois, nous sommes néanmoins dubitatifs quant au fonctionnement et à l'utilisation des images.

L'actuel ASVP (agent de surveillance de la voie publique) sera intégré en FIA (formation initiale d'application) Police Municipale début février et sera remplacé pour une durée de 6 mois, le recrutement est d'ailleurs cours. Mais comment pourra-t-il exploiter les images et mener toutes les missions qui incombent au policier municipal tout en étant seul ?

Avez-vous prévu l'élargissement des amplitudes de l'éclairage afin d'optimiser cet investissement ?

Avez-vous prévu la création d'un CSU (Centre de surveillance urbain) afin que les faits soient visionnés en direct ?

L'investissement de 508 784 € prévoit-il l'entretien et la maintenance de ces caméras ?

Nous sommes une commune de presque 7 000 habitants et nous ne disposons pas de police municipale, car pour être honnêtes, un agent ne constitue pas une brigade.

Nous sommes alertés régulièrement par des andréanais qui s'inquiètent face à la montée de l'insécurité sur notre commune : trafics, vols, agressions, cambriolages, dégradations et « rodéos de scooters » de jour comme de nuit.

Nous connaissons déjà votre réponse : « c'est votre fonds de commerce » mais nous pouvons à l'inverse considérer que vous faites preuve d'angélisme en imaginant que la délinquance s'arrête aux portes de notre commune et ignorer nos remarques et nos inquiétudes, c'est aussi ignorer celles de nos nombreux concitoyens.

Alors notre question est simple : avez-vous prévu la création d'une véritable brigade de Police Municipale ?

Pour votre information, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Réponse de M. le Maire :

Concernant le choix des caméras, toutes ne nécessitent pas de disposer d'un éclairage en permanence.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit bien ici d'un système de vidéoprotection et non de vidéosurveillance : les images ne sont pas visionnées en temps

réel mais elles permettent à posteriori de rechercher des auteurs d'infractions. Les images sont visionnées uniquement sur réquisition des forces de l'ordre ou de la justice. Un CSU n'est donc pas envisagé.

Concernant la maintenance, il s'agit de dépenses de fonctionnement, ici est présenté un plan pluriannuel d'investissement. Les dépenses de fonctionnement correspondant à 57 caméras seront bien prévues au budget.

M. le Maire distingue la politique de l'intention de la politique de réalisation. L'équipe précédente a disposé de 3 ans pour étendre la vidéoprotection, mettre au niveau opérationnel les caméras existantes et améliorer le système de visionnage.

Les phénomènes évoqués sont connus, mais ils existaient auparavant. La municipalité actuelle a fait le nécessaire en un an.

M. le Maire précise que l'Etat a sollicité la commune dans le cadre du plan Vigipirate, et que le dispositif a été approuvé par les services de Gendarmerie qui avaient des attentes très fortes, notamment pour les entrées et sorties de ville. Les conditions du cambriolage du Centre Technique Communal sont rappelées.

Concernant l'ASVP, l'engagement pris est qu'il devienne à la fin de l'année policier municipal. La vidéoprotection n'est évidemment pas l'unique solution au maintien de la tranquillité publique, c'est un outil complémentaire qui ne se substitue pas à l'intervention humaine. C'est pourquoi dans les prochains mois, les moyens internes à la commune seront renforcés du fait de la formation de policier municipal. Le souhait est également de rendre plus visible et accessible le policier municipal pour les Andréanais, par un accueil direct qui sera aménagé en 2024 en rez-de-chaussée de la mairie.

M. le Maire rappelle que renforcer fortement une police municipale est une dépense de fonctionnement, qui pourrait obérer la capacité de la commune à investir. D'ici 2026, il n'y a pas d'engagement pris d'aller au-delà d'une personne. Ponctuellement, c'est donc la piste de la mutualisation avec une commune limitrophe qui sera privilégiée pour renforcer le service de police municipale pour des interventions sur le domaine public ou lors d'évènements particuliers.

⇒ M. le Maire précise que la priorité a été donnée au déploiement de nouvelles caméras aux abords des bâtiments publics et dans l'hypercentre.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'extension du dispositif de vidéoprotection répond aux exigences du plan Vigipirate, qu'il est de nature à améliorer la surveillance de certains lieux identifiés comme prioritaires, à dissuader les auteurs d'éventuelles dégradations ou infractions et à aider les forces de l'ordre dans la recherche de ces auteurs d'actes malveillants ;

VU l'avis favorable de la Commandante de la Compagnie de Gendarmerie de Guérande, référente sûreté de la commune ;

Considérant l'obtention de l'autorisation préfectorale prévue à l'art. L252-1 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), un programme dit « S » est destiné aux financements des projets de vidéoprotection de voies publiques, de lieux ouverts au public et de bâtiments publics ; que l'extension de la vidéoprotection fait partie des projets éligibles à un financement du FIPDR ; qu'il est donc proposé de solliciter l'Etat à hauteur de 50 % du coût hors taxe du projet ;

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Sécurité, Accessibilité, Voirie du 5 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan pluriannuel de vidéoprotection tel que présenté ci-dessus ;

CHARGE le Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention pour cette opération au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, à hauteur de 50 % du coût HT des travaux, par tranche fonctionnelle annuelle ;

APPROUVE le plan prévisionnel de financement suivant :

Année	Dépense HT	TTC	Financement	TTC
2023	98 806,31 €	118 567,57 €	Commune (autofinancement)	296 791,03 €
2024	93 934,50 €	112 721,40 €	Etat (FIPDR) 50 % du coût HT	211 993,59 €
2025	89 674,32 €	107 609,18 €		
2026	141 572,05 €	169 886,46 €		
TOTAL	423 987,18 €	508 784,62 €		508 784,62 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune, en section d'investissement, opération 190 « VIDEOPROTECTION ».

(6 abstentions * / 0 voix contre / 22 voix pour – **unanimité des votants**)

* L. FOUCHER, P. HASPOT, S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, M. BERASALUZE, V. TARTOUÉ, C. ODIU-MATHIEU

Annexe à la délibération : néant